

LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER

Contexte

Le dossier de l'utilisateur, instauré par la loi 2002-2, est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions menées par un ESMS.

Il permet de tracer le parcours individualisé et coordonné, tout en respectant les droits des usagers. L'évolution de la législation (CNIL, RGPD) amène les professionnels à réajuster leurs pratiques.

Objectifs de la formation

La formation vise à diffuser et actualiser la culture de tous les professionnels pour que chaque usager dispose d'un dossier unique au service de son accompagnement.

« Etre capable de » :

- Connaître le cadre législatif et réglementaire
- Maîtriser les éléments constitutifs du dossier
- Comprendre les enjeux éthiques relatifs à l'accès aux données
- Connaître les préconisations pour l'accès et la conservation du dossier

Durée : 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Date :

Formation inter-établissements :

24 mars 2022

Formation en intra sur demande

Lieu : Bordeaux

Intervenante :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

Tarif :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

Contenu

Matin :

- Les enjeux du dossier dans le cadre de la Loi 2002-2
- Les éléments constitutifs du dossier
- La participation des usagers dans la constitution du dossier

Après-midi

- Les enjeux de la sécurisation des données informatiques
- Les préconisations en termes de conservation, d'accès et d'archivage.

Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et législatifs ; travail critique à partir des outils actuels ; échanges autour des pratiques.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie...) seront remis lors de la formation.

Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.